

R A P P O R T

de l'année 1958/59

I- Introduction générale

Au courant de l'exercice passé, il fut procédé, également du point de vue administratif, à la séparation des deux institutions Deutsches Institut für Filmkunde et Deutsches Filmarchiv e.V. dont la direction était reliée antérieurement par union personnelle. Les activités du Deutsches Filmarchiv e.V. et celles du Deutsches Institut für Filmkunde se sont poursuivies comme précédemment selon les statuts soumis à la F.I.A.F. en 1956. Monsieur Max LIPPMANN fut chargé de la direction du Deutsches Institut für Filmkunde tandis que Monsieur Hanns-Wilhelm LAVIES est resté le directeur du Deutsches Filmarchiv e.V.

II- Activité nationale

Comme dans les années précédentes, le Deutsches Filmarchiv a appuyé principalement l'activité des universités, des institutions culturelles et scientifiques et des cinéastes eux-mêmes en leur fournissant des copies de film. Le Deutsches Filmarchiv a collaboré à l'organisation d'une exposition itinérante de photographie intitulée "FILM" et dont ci-joint le catalogue.

Notre archive a poursuivi ses travaux de catalogage de films. La mise au point du catalogue des films allemands muets n'est pas encore terminée. La vérification des titres s'avère comme extrêmement difficile. La bibliographie de la littérature cinématographique de langue allemande (parue en 1920) est en train d'être rédigée. Sa nouvelle édition est projetée sous forme de catalogue général.

Au courant de l'année passée, nous avons réussi à consolider nos rapports avec l'industrie cinématographique promettant, également aux autres membres de la F.I.A.F., une collaboration fructueuse.



### III- Activité internationale

Selon nos possibilités, et grâce au concours de nos collègues, nous avons pu effectuer des prêts de films. Promu par le Ministère des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne, des "Semaines du film allemand" furent organisées en Norvège et en Finlande (Oslo et Helsinki) dont la réalisation fut assurée par l'intermédiaire des cinémathèques des pays respectifs. Sont prévues des manifestations analogues au Canada et aux Philippines.

Le Deutsches Filmarchiv a fourni des copies pour les manifestations suivantes:

Westdeutsche Kurzfilmtage Oberhausen                    du 2 au 8-2-1959  
(Festival des Courts-Métrages)

Nordische Filmtage Lübeck                                    du 17 au 19-4-1959  
(Journées du Film Nordiques à Lubeck)

Japanische Filmwoche Kiel                                    du 20 au 23-6-1959  
(Semaine du Film Japonais à Kiel)

Cycle-Eisenstein organisé par le                            du 3 au 23-7-1959,  
Ciné-Club de Heidelberg

ainsi que pour le Festival International du Film à Berlin en organisant une Rétrospective intitulée "Chefs-d'oeuvre des premières années du film sonore international". C'est surtout à la Cinémathèque Suisse que nous tenons à remercier le plus vivement qui nous a permis de mettre sur pied notre programme en nous fournissant ses copies.

En outre, le Deutsches Filmarchiv a contribué au programme de la Biennale 1959 à Venise en prêtant une de ses copies par la voie de la Cineteca Italiana.

L'activité internationale de notre archive a dû se limiter à répondre par écrit ou par téléphone aux demandes posées par des membres de la F.I.A.F. Un échange de copies n'a pu être effectué que dans un cadre très restreint.



IV- Activité F.I.A.F.

Le problème de notre blockhaus n'est pas encore résolu. Des pourparlers sont en cours selon lesquels un blockhaus des studios de Wiesbaden doit être mis à la disposition du Deutsches Filmarchiv. Les laboratoires de ce studio seront chargés d'assurer en même temps le maintien des copies y déposées. Il est prévu qu'après examen, une partie des copies soit envoyée au pool international de la F.I.A.F.

P.S.

Le Deutsches Filmarchiv a l'intention d'organiser l'an prochain, lors du Festival International du Film à Berlin, une Rétrospective ayant pour thème "Chefs-d'oeuvre du film musical international". Nous serions particulièrement reconnaissants aux membres de la F.I.A.F. de vouloir bien nous indiquer les copies de leurs archives susceptibles d'être projetées à l'occasion de cette manifestation.



## M E M O R A N D U M

=====

Activités Publiques des Cinémathèques

- 1- Le Deutsches Filmarchiv ne possède pas de salles de projection à lui. (Le cas échéant, le Service du Contrôle Autonome de l'Industrie Cinématographique - FSK - met à notre disposition sa salle de projection.)
- 2- Il est très rare que nous mettions des copies à la disposition des ciné-clubs, ceux-ci préférant les films récents en distribution aux films muets. C'est aux organisations culturelles et scientifiques, avant tout aux cours pour professeurs, instituteurs et étudiants d'écoles professionnelles que nous fournissons des copies de film comme matériel d'enseignement.
- 3- Il existe un accord entre l'Association des Ciné-Clubs allemands et l'Organisation Centrale de l'Industrie Cinématographique -SPIO- relatif à la projection des films. L'industrie cinématographique reconnaît le caractère d'une séance particulière sous des conditions déterminées. Cet accord a été soumis à la F.I.A.F. en 1957.
- 4- En vertu de cet accord, des difficultés ont pu être évitées.
- 5- Nous observons minutieusement les prescriptions de cet accord. Du côté des producteurs et distributeurs aucun problème se pose.
- 6- Etant donné qu'une partie du Comité Directeur du Deutsches Filmarchiv e.V. se recrute parmi des personnes de l'industrie cinématographique allemande, toute question donnant lieu à des réclamations est éclairée au préalable. Nous signalons que nous entretenons les meilleures relations, tant du point de vue de la chose que de la personne, aux titulaires des droits qui accordent volontiers leur aide aux activités de notre archive sachant que nous-mêmes veillons à toute infraction éventuelle.



7- La seule difficulté se présentant jusqu'à maintenant résultait des demandes de la part des cinémas dits 'Gilde-Film-kunsttheater' qui essayèrent à plusieurs reprises l'exploitation des copies d'archive pour leurs séances commerciales. Une solution satisfaisante à ce problème fut trouvée par le fait que plusieurs distributeurs en République Fédérale d'Allemagne ont acquis les droits de projection publique pour des films internationaux de valeur historique tels que: DIE DREIGROSCHENOPER, LA GRANDE ILLUSION, PANZERKREUZER POTEMKIN, WESTFRONT 1918, "M", etc.

La maison Universum Film AG. Düsseldorf, nouvellement fondée et titulaire des droits pour tous les films produits par l'UFA et ses succursales surveille de près la projection de ses films. Elle donne cependant en cas d'exception et sur demande formelle son autorisation à faire projeter ses films au cadre de l'activité F.I.A.F.

8- Le Deutsches Filmarchiv ne voit pas de raisons pour modifier les Statuts et Règlements de la F.I.A.F., les jugeant suffisants pour accomplir ses tâches en République Fédérale d'Allemagne.